



LE FOYER DE PORT DE BOUC : 25 ANS DEJA !

Le 30 Septembre, le foyer des marins de Port de Bouc a fêté ses 25 ans d'existence : le temps de se féliciter pour les 300 000 marins accueillis au foyer, et l'occasion de remercier tous ceux qui ont permis cette réalisation : bénévoles, salariés, institutions, etc...

François Bascove, président de l'association, a profité de cet évènement pour faire le point sur la reconnaissance officielle des associations de ce type. Voici un extrait de son allocution :

"La France a ratifié en 2004 la convention 163 de l'OIT concernant le Bien-être des marins dans les ports et par arrêté ministériel de décembre 2008



Quelques "officiels"...

autorisé la création de Commission de Bien-être des Gens de Mer dans les principaux ports français. Cette commission n'a été créée à Marseille que cette année et a siégé 2 fois. L'article 3 de la convention précise que "tout membre s'engage à veiller à ce que des



Huw Mosford, de Mission to Seafarers, et James, le directeur du foyer

moyens et services de bien-être soient fournis dans les ports à tous les gens de mer". Et en conséquence "à ce que ces moyens et services bénéficient d'un appui financier régulier et suffisant". Or c'est là que le bât blesse, car le système

actuel d'une "contribution volontaire" des armateurs n'est pas satisfaisant. Inexistante dans certains ports, impayée par beaucoup d'armateurs dans d'autres ports, et d'un montant qui varie, selon les ports, de 10 à 30 euro par escale, cette contribution est loin d'assurer la pérennité de fonctionnement des associations, condition nécessaire au respect de cette obligation internationale. Ce que nous demandons c'est une "redevance de bien-être obligatoire" à taux modulable, dont seraient redevables tous les navires en escale dans les ports français. Cette rémunération du service rendu aux équipages de ces armateurs, qui existe dans les autres ports européens (au même titre que les autres services rendus aux navires ou à la cargaison) ne mettra pas en cause la compétitivité de nos ports puisque le taux qui pourrait être par exemple de 40 euro ne représenterait qu'une part infinitésimal des frais d'escale d'un navire qui varient de 50.000 à 250.000 euro."



... et de nombreux bénévoles, anciens ou récents

DANGER : PIRATES !

Un des chauffeurs du foyer va chercher les marins d'un pétrolier. Les marins lui montrent des impacts de balles sur le château du navire. Ils lui expliquent : "Nous naviguons dans le golf d'Aden. Dans la nuit, nous avons été attaqués par 2 zodiacs. Nous avons donné l'alerte et augmenté notre vitesse, mais les pirates ont réussi à nous aborder, en tirant des rafales. Notre navire était pourtant entouré de rouleaux de barbelés, mais ils ont trouvé la parade : un pirate revêt des vêtements très épais, il se couche sur les rouleaux, et son corps est utilisé comme pont par les autres pirates. On a retrouvé ensuite des traces de sang sur le pont.

Nous nous sommes réfugiés dans la salle machine, transformée en "citadelle"* impénétrable, d'où nous contrôlions le navire : le commandant était guidé par un autre navire avec lequel nous communiquions. Après 35 minutes, comprenant qu'ils ne pourraient pas contrôler le navire, les pirates sont repartis, en tirant encore des rafales contre les hublots.

Un hélicoptère est arrivé à notre secours, mais 2 h après l'attaque..."

* : le principe de la "citadelle" est une des méthodes préconisée pour résister aux attaques de pirates. Mais elle a aussi ses limites : récemment, les pirates ont mis le feu au navire qu'ils abandonnaient.



PORT DE BOUC : 04 42 06 42 87
admin-marinspdb@wanadoo.fr

Cette balise
d'information
est envoyée
périodiquement.

Envoyez-nous
des adresses
mail pour
enrichir notre
fichier.

Pour vous
désabonner,
envoyez un
message à
bulletinmarseille
pdb@gmail.com